

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



EXERCICES CLOS

30 JUIN 2016 ET 2015

NEMASKA LITHIUM INC.

450, RUE DE LA GARE-DU-PALAIS
1^{ER} ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3X2
TÉL. : 418 704-6038
FAX. : 418 614-0627

TSX-V : NMX
OTCQX : NMKEF
WWW.NEMASKALITHIUM.COM



Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États consolidés de la situation financière	4
États consolidés de la perte nette et des autres éléments du résultat global	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
États consolidés des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8

NEMASKA LITHIUM INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction sur la divulgation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés audités et autres informations financières présentées dans ce rapport annuel. Les autres informations figurant dans ces états financiers consolidés audités sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers consolidés audités soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Des systèmes de contrôle administratif, comptable et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenus par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et est principalement composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les différents aspects de la comptabilité, de l'audit et du contrôle interne. Ces états financiers consolidés audités ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

Les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 ont été audités par les auditeurs indépendants du cabinet KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit.

Contrôle interne et divulgation de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne relatif à la divulgation de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière ainsi que de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS.

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées et enregistrées afin de permettre la préparation d'états financiers conformément aux IFRS, et que toutes les transactions sont effectuées suivant l'autorisation de la direction et/ou des administrateurs de la Société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide d'acquisition non autorisée et de l'utilisation ou la cession d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Cependant, en raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes.

/s/ Guy Bourassa _____

Guy Bourassa, Président et chef de la direction

/s/ Steve Nadeau _____

Steve Nadeau, Chef de la direction financière



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Nemaska Lithium inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Nemaska Lithium inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, les états consolidés de la perte nette et des autres éléments du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Nemaska Lithium inc. au 30 juin 2016 et 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.**

Le 25 octobre 2016

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115894

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

30 JUIN 2016 ET 2015

	Note	30 juin 2016	30 juin 2015
ACTIFS		\$	\$
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		19 563 445	1 625 666
Taxes de vente à recevoir		836 472	113 695
Autres débiteurs		112 602	-
Droits miniers et crédits d'impôt relatifs aux ressources à recevoir		287 944	207 593
Frais payés d'avance		434 745	79 168
		21 235 208	2 026 122
ACTIFS NON COURANTS			
Dépôts à des fournisseurs pour des dépenses de prospection et d'évaluation		142 589	2 685
Placements	4	5 468 062	-
Immobilisations corporelles	5	6 749 431	94 296
Propriétés minières	6	2 833 826	2 631 156
Actifs de prospection et d'évaluation	7	27 086 266	24 453 953
		42 280 174	27 182 090
TOTAL DES ACTIFS		63 515 382	29 208 212
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Créditeurs et charges à payer		2 116 068	632 640
Emprunt	16	2 000 000	-
		4 116 068	632 640
PASSIFS NON COURANTS			
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés	11	2 156 849	2 076 498
Subventions différées	15	3 535 771	-
Païement anticipé	17	6 000 000	-
		11 692 620	2 076 498
TOTAL DES PASSIFS		15 808 688	2 709 138
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et bons de souscription	8	68 944 971	49 962 586
Surplus d'apport		6 794 690	3 373 232
Déficit		(28 032 967)	(26 836 744)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		47 706 694	26 499 074
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		63 515 382	29 208 212

Entité présentant l'information financière, la nature des opérations et la continuité d'exploitation (note 1), Éventualités (note 9), Engagements (note 10), Événements postérieurs (note 20).

Les notes afférentes des pages 8 à 46 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

'Guy Bourassa', Administrateur

'Michel Baril', Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	Note	2016	2015
		\$	\$
CHARGES			
Salaires et charges sociales	14	1 392 597	746 736
Paievements fondés sur des actions		3 533 765	348 977
Loyer, frais de bureau et autres charges		140 506	143 875
Amortissement et perte sur disposition des immobilisations corporelles		10 466	13 845
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires		175 324	107 598
Promotion et publicité		67 873	51 346
Représentation, missions et expositions		397 870	209 324
Honoraires de consultants		228 437	145 938
Honoraires professionnels		121 157	97 811
		6 067 995	1 865 450
CHARGES FINANCIÈRES NETTES (PRODUITS FINANCIERS NETS)			
Produits financiers		(31 098)	(20 280)
Charges financières		8 348	30 911
		(22 750)	10 631
Perte d'opération		6 045 245	1 876 081
AUTRES			
Autres pertes liées aux actions accréditives		-	165 614
Profit découlant du reclassement dans les actifs disponibles à la vente d'un investissement dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	4	(5 468 062)	-
		(5 468 062)	165 614
Perte avant impôt		577 183	2 041 695
Impôts recouvrés sur les résultats et les impôts miniers	11	(80 351)	(49 832)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	11	80 351	49 832
		-	-
PERTE NETTE POUR L'EXERCICE		577 183	2 041 695
Perte par action de base et diluée	12	0,003	0,011
Nombre moyen pondéré d'actions de base et diluée en circulation		208 070 632	179 957 373

Les notes afférentes des pages 8 à 46 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2015	49 962 586	3 373 232	(26 836 744)	26 499 074
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission d'actions	13 000 000	-	-	13 000 000
Acquisition d'actifs	1 500 000	-	-	1 500 000
Exercice d'options	344 526	(112 307)	-	232 219
Exercice d'options aux courtiers	16 320	-	-	16 320
Exercice de bons de souscription	4 121 539	-	-	4 121 539
Frais d'émission d'actions	-	-	(619 040)	(619 040)
OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION				
Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I.	-	3 533 765	-	3 533 765
	68 944 971	6 794 690	(27 455 784)	48 283 877
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	-	-	(577 183)	(577 183)
SOLDE AU 30 JUIN 2016	68 944 971	6 794 690	(28 032 967)	47 706 694

	Capital social et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2014	45 230 590	3 161 075	(24 293 854)	24 097 811
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission d'actions	3 942 500	-	-	3 942 500
Exercice d'options	317 396	(136 820)	-	180 576
Exercice de bons de souscription	392 100	-	-	392 100
Propriétés minières	80 000	-	-	80 000
Frais d'émission d'actions	-	-	(501 195)	(501 195)
OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION				
Octroyés aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I.	-	348 977	-	348 977
	49 962 586	3 373 232	(24 795 049)	28 540 769
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	-	-	(2 041 695)	(2 041 695)
SOLDE AU 30 JUIN 2015	49 962 586	3 373 232	(26 836 744)	26 499 074

Les notes afférentes des pages 8 à 46 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

	2016	2015
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(577 183)	(2 041 695)
Ajustements pour :		
Paiements fondés sur des actions	3 533 765	348 977
Dépréciation et amortissement et perte sur disposition	10 466	13 845
Profit comptabilisé à l'égard de la juste valeur des investissements	(5 468 062)	-
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	80 351	49 832
Impôts recouvrés sur les résultats	(80 351)	(49 832)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(691 832)	197 010
	(3 192 846)	(1 481 863)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission d'actions	17 370 078	4 515 176
Produit d'un paiement anticipé	6 000 000	-
Produit des subventions reçues	4 685 939	300 000
Frais d'émission d'actions	(612 919)	(494 029)
	27 443 098	4 321 147
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 372 769)	-
Disposition du terrain	57 000	-
Acquisition de propriétés minières	(2 670)	(100 000)
Encaissement de crédits d'impôt et subventions	-	420 304
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	(1 994 034)	(2 633 427)
	(6 312 473)	(2 313 123)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	17 937 779	526 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 625 666	1 099 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	19 563 445	1 625 666

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie (voir note 13)

Les notes afférentes des pages 8 à 46 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE, LA NATURE DES OPÉRATIONS ET LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nemaska Lithium inc. (la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son titre est transigé à la Bourse de croissance TSX jusqu'au 7 juillet 2016 et est maintenant transigé à la Bourse de Toronto sous le symbole NMX depuis le 8 juillet 2016 et à la Bourse américaine des titres transigés de gré à gré QX (« OTCQX ») sous le symbole NMKEF. La Société a constitué en société deux filiales en propriété exclusive le 16 mars 2016, soit Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc. et Nemaska Lithium P1P Inc. La Société a également constitué en société Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc. en juillet 2016. Toutes les filiales sont domiciliées au Canada et constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

L'adresse du siège social de la Société est le 450, rue de la Gare-du-Palais, 1^{er} étage, Québec (Québec), Canada G1K 3X2 et son site web est www.nemaskalithium.com.

La Société est engagée dans l'exploration et le développement de propriétés minières de lithium provenant de roche dure et dans le traitement connexe du spodumène en composés de lithium. Ses activités se situent dans la province de Québec, au Canada. La Société a déterminé que l'une de ses propriétés minières, à savoir Whabouchi, contient des réserves de minerai économiquement recouvrables, conformément à une étude de faisabilité NI-43-101 mise à jour et datée du 4 avril 2016 et déposée sur SEDAR le 19 mai 2016 et modifiée le 8 juin 2016 (« l'étude de faisabilité mise à jour ») et préparée par Met-Chem Canada inc. (membre du Groupe DRA). Au 30 juin 2016, la Société a déterminé que la propriété Whabouchi était toujours au stade de prospection, puisque la Société n'a pas encore obtenu tout le financement nécessaire pour démarrer la construction et la phase de développement du projet Whabouchi et l'usine d'hydrométallurgie à Shawinigan. La Société n'a pas encore déterminé si la propriété Sirmac contient des réserves de minerai économiquement recouvrables.

Bien que, au stade actuel des travaux de prospection, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. En date des présents états financiers consolidés, la valeur comptable des propriétés minières représente selon la direction la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE, LA NATURE DES OPÉRATIONS ET LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (SUITE)

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elles deviendront exigibles dans un avenir prévisible.

Un financement additionnel important devra être obtenu afin de construire la mine de lithium du projet Whabouchi, située non loin de la communauté crie de Nemaska ainsi que de l'usine hydrométallurgique à Shawinigan. Les dépenses en immobilisations estimées du projet dépassent 500 millions de dollars, y compris les provisions pour imprévus. Par ailleurs, les charges financières et les besoins en fonds de roulement général feront augmenter les besoins en trésorerie de la Société au cours de la période de construction, et ce, jusqu'à ce que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation deviennent positifs. Bien que la Société ait un fonds de roulement de 17,1 millions de dollars au 30 juin 2016, la Société pourrait devoir retarder des dépenses discrétionnaires si elle n'obtient pas le financement additionnel nécessaire à la mise en valeur du projet Whabouchi et de l'usine hydrométallurgique à Shawinigan.

Le 8 juillet 2016, la Société a complété un placement avec courtier par la voie d'un prospectus simplifié, pour un produit brut de 69 000 115 \$ (voir la note 20 A) « Événements postérieurs »).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 25 octobre 2016.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société serait en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les jugements importants qui ont été portés par la direction afin d'appliquer les méthodes comptables de la Société lors de la préparation des présents états financiers consolidés sont reliés à la capitalisation des actifs de prospection et d'évaluation (note 3 D)) et aux crédits de droits miniers remboursables (note 3 M)) concernant la comptabilisation des droits miniers remboursables, à la note 4 - déterminer si la Société a une influence notable dans l'investissement dans MQR et à la note 7 - déterminer si la propriété Whabouchi et le complexe chimique de lithium s'y rapportant sont toujours à l'étape de prospection.

Des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes suivantes :

- Note 3 - évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et crédits sur les droits miniers;
- Notes 3, 6 et 7 - recouvrabilité des propriétés minières et capitalisation des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 3 et 11 - recouvrabilité des actifs d'impôt différés sur le résultat.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, soit Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc. and Nemaska Lithium P1P Inc.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Investissement dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

Les entreprises associées sont des entités ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais non le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, entre autres, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement enregistrées au coût. Les états financiers englobent la quote-part de la Société dans les produits et les charges et les variations des capitaux propres de l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes excède sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation (y compris toute participation à long terme) est ramenée à néant et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si la Société a une obligation ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise détenue.

La Société comptabilise son investissement dans Corporation Aurifères Monarques (« MQR ») selon la méthode de la mise en équivalence, étant donné que la Société estime qu'elle a eu une influence notable jusqu'au 28 juin 2016. Le 28 juin 2016, la Société a déterminé qu'elle avait perdu son influence notable sur cet investissement et elle l'a reclassé dans les actifs financiers disponibles à la vente.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION (SUITE)

Filiales (suite)

Transactions éliminées entre entreprises associées

Les profits latents qui découlent de transactions conclues avec des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont déduits de la participation selon la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où il n'y a aucune indication de dépréciation.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Actifs financiers non dérivés

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres débiteurs comme des prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois ou lorsqu'ils peuvent être encaissés en tout temps.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

C) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

Investissements comptabilisés selon la méthode de l'équivalence disponibles à la vente

L'investissement est classé dans les actifs financiers disponibles à la vente. Il est initialement comptabilisé à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, l'investissement est évalué à la juste valeur et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Lorsqu'un investissement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au bénéfice (à la perte). La perte de valeur est comptabilisée aux états consolidés de la perte nette et des autres éléments du résultat global.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société a classé ses créiteurs et charges à payer et l'emprunt en tant que passifs financiers, lesquels sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- **Niveau 1** : les instruments financiers sont définis comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs;
- **Niveau 2** : les instruments financiers sont définis comme des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et ils sont directement ou indirectement observables;
- **Niveau 3** : les instruments financiers sont définis comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant donc que la Société développe ses propres hypothèses.

D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise par des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

D) PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque bloc de claims ou zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée.

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés tout comme les frais de financement reliés aux activités d'exploration. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont reconnus dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont encourus.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif ou tout autre montant substitué au coût et diminué de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilité estimée, la méthode d'amortissement et les taux pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivants :

Actif	Méthode	Taux
Matériel de bureau et informatique	Dégressif	30 %
Véhicule	Dégressif	25 %

L'usine de phase 1 en cours de construction, qui comprend l'équipement et la préparation du site, sera reclassée en tant qu'usine de phase 1 lorsqu'elle sera achevée et mise en service. La période d'amortissement sera fondée sur sa durée d'utilité estimée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les immeubles en cours de construction et l'équipement sur le site minier n'étaient pas encore utilisés au 30 juin 2016. La période d'amortissement commencera lorsque l'usine sera mise en service et que la production commerciale débutera.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminées chaque fin d'exercice et ajustées au besoin.

F) DÉPRÉCIATION

i) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est évaluée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Puisque le goodwill qui fait partie de la valeur comptable d'une participation n'est pas comptabilisé individuellement, il n'est pas soumis à un test de dépréciation séparément. La valeur comptable totale de la participation est plutôt soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, à sa valeur comptable. Une perte de valeur comptabilisée dans ces circonstances n'est affectée à aucun actif, incluant le goodwill, faisant partie de la valeur comptable de la participation dans l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

F) DÉPRÉCIATION (SUITE)

ii) Actifs non financiers (suite)

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et spécifiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation selon leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement même si aucun fait ni aucune circonstance existante indique que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

F) DÉPRÉCIATION (SUITE)

ii) Actifs non financiers (suite)

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées aux dates de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée après amortissement si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

G) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

H) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts provenant des fonds investis. Les produits d'intérêts sont reconnus lorsque gagnés dans le résultat net selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés sur une base nette.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités d'exploitation dans les états consolidés des flux de trésorerie.

I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, d'options sur actions et de bons de souscription sont comptabilisés en augmentation du déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Actions accréditives (suite)

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire du prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, la Société comptabilise alors un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite avec pour contrepartie une augmentation des autres revenus liés aux actions accréditives.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit avec pour contrepartie une augmentation des autres revenus liés aux actions accréditives.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société elle-même qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits aux paiements fondés sur des actions et attribués à des membres du personnel, des directeurs et des consultants est comptabilisée comme une charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie au cours de l'exercice où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplit les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assorties de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiement fondés sur des actions pour lesquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie à la juste valeur des biens ou des services reçus sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

K) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement selon la réalité de la transaction plutôt que de la forme du contrat. Le classement est réévalué si les conditions du contrat sont modifiées. Un contrat de location n'ayant pas l'effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs en location ne sont donc pas reconnus dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés comme bénéfice ou perte selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location.

L) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, et ce, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat qui sont prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

M) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERES ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sous l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôts différés et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne soit versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières par rapport aux dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses. Il est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Ils seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

N) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires incluant les actions accréditatives. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Les paiements en trésorerie reçus aux termes d'arrangements contractuels sont comptabilisés en tant que subvention différée jusqu'à ce que toutes les conditions de comptabilisation de la subvention aient été respectées.

La subvention est évaluée à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elle est comptabilisée lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et lorsque certains critères précis ont été remplis. Une subvention gouvernementale est comptabilisée en tant que subvention portée en réduction des charges sous-jacentes en fonction de l'avancement des travaux.

P) PAIEMENT ANTICIPÉ

La Société a reçu un paiement initial d'un client, lequel constitue un paiement anticipé à l'égard de l'achat de sels de lithium et en échange de services. Le montant du dépôt sera porté en diminution du prix d'achat des sels de lithium et des services échangés, et les produits seront comptabilisés en conséquence.

Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés :

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2) (suite)

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation (suite):

- d'une modification des modalités et conditions qui entraîne la modification du classement d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'harmoniser davantage la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

4. PLACEMENTS

Au 30 juin 2016, la Société détient 15 849 455 actions de Corporation Aurifère Monarques (« MQR »), représentant 13,87 % (18,90 % au 30 juin 2015) du capital social de MQR. Le cours de clôture des actions de MQR à la Bourse de croissance TSX au 30 juin 2016 était de 0,345 \$ (0,075 \$ au 30 juin 2015), représentant une juste valeur totalisant 5 468 062 \$ (1 188 709 \$ au 30 juin 2015).

L'investissement a été porté à une valeur de néant au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014 alors qu'il était comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Conséquemment, la quote-part non réalisée cumulée des pertes dans MQR jusqu'au moment où la Société a déterminé qu'elle avait perdu son influence notable était de 2 059 595 \$ (1 939 560 \$ en 2015). La Société n'a pas reçu de dividende de ce placement.

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a évalué qu'elle avait perdu son influence notable sur son investissement dans MQR, de sorte qu'elle a reclassé son investissement comme actif financier et a évalué la participation à la juste valeur. Par conséquent, la Société a comptabilisé un profit de 5 468 062 \$ aux états consolidés de la perte nette et des autres éléments du résultat global.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Véhicule	Matériel de bureau et informatique	Usine de phase 1 en cours	Équipement en cours	Immeubles en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 30 juin 2014	57 000	38 810	86 670	-	-	-	182 480
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2015	57 000	38 810	86 670	-	-	-	182 480
Acquisitions	100 000	-	1 095	3 241 276	2 251 200	2 279 198	7 872 769
Subventions portées en diminution des travaux en cours (Disposition)	- (57 000)	-	-	(1 150 168)	-	-	(1 150 168) (57 000)
Acquisitions de l'exercice	43 000	-	1 095	2 091 108	2 251 200	2 279 198	6 665 601
Solde au 30 juin 2016	100 000	38 810	87 765	2 091 108	2 251 200	2 279 198	6 848 081
AMORTISSEMENT							
Solde au 30 juin 2014	-	18 797	55 542	-	-	-	74 339
Amortissement de l'exercice	-	5 003	8 842	-	-	-	13 845
Solde au 30 juin 2015	-	23 800	64 384	-	-	-	88 184
Amortissement de l'exercice	-	3 753	6 713	-	-	-	10 466
Solde au 30 juin 2016	-	27 553	71 097	-	-	-	98 650
VALEUR COMPTABLE							
Au 30 juin 2015	57 000	15 010	22 286	-	-	-	94 296
Au 30 juin 2016	100 000	11 257	16 668	2 091 108	2 251 200	2 279 198	6 749 431

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Les propriétés minières se présentent comme suit :

Québec	Localisation	Redevances	Solde au 30 juin 2015	Acquisition	Solde au 30 juin 2016
			\$	\$	\$
Whabouchi (100 %)	SNRC 32O12	2 % ou 3 %	2 192 258	201 587	2 393 845
Sirmac (100 %)	SNRC 32J11	1 %	438 898	1 083	439 981
			2 631 156	202 670	2 833 826

Québec	Localisation	Redevances	Solde au 30 juin 2014	Acquisition	Solde au 30 juin 2015
			\$	\$	\$
Whabouchi (100 %)	SNRC 32O12	2 % ou 3 %	2 012 258	180 000	2 192 258
Sirmac (100 %)	SNRC 32J11	1 %	438 898	–	438 898
			2 451 156	180 000	2 631 156

Certaines propriétés sont assujetties à des redevances dans le cas où elles sont mises en exploitation commerciale.

Whabouchi : voir la note 10 A) et B).

Sirmac : voir la note 10 C).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation, par propriétés, se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2015	Frais de prospection et d'évaluation	Crédits d'impôt et subventions	Solde au 30 juin 2016
	\$	\$	\$	\$
Whabouchi	17 063 037	1 132 659	-	18 195 696
Sirmac	1 447 689	-	-	1 447 689
Complexe chimique de lithium ¹⁾	5 943 227	1 499 654	-	7 442 881
	24 453 953	2 632 313	-	27 086 266

	Solde au 30 juin 2014	Frais de prospection et d'évaluation	Crédits d'impôt et subventions	Solde au 30 juin 2015
	\$	\$	\$	\$
Whabouchi	16 154 117	908 920	-	17 063 037
Sirmac	1 447 689	-	-	1 447 689
Complexe chimique de lithium ¹⁾	4 798 077	1 497 981	(352 831)	5 943 227
	22 399 883	2 406 901	(352 831)	24 453 953

¹⁾ La Société a identifié des marchés d'intérêts spécifiques pour les composés de lithium produits à partir de la transformation du concentré de spodumène et a aussi complété, entre autres choses, de nombreux essais métallurgiques en usine pilote afin de développer différents processus visant à produire de l'hydroxyde de lithium directement à partir du concentré de spodumène et aussi pour produire du carbonate de lithium à partir de l'hydroxyde de lithium. La Société a obtenu une Notification d'acceptation au Canada concernant la demande de brevet canadien n° 2 874 917 qui décrit son processus exclusif de préparation d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium à partir de sources de spodumène en utilisant l'électrolyse à membrane. La Société a également reçu un avis d'acceptation pour l'application correspondante du brevet (n° 14/404.466) aux États-Unis, et d'autres demandes de brevet et un traité de coopération en matière de brevets (« PCT ») couvrant de tels procédés ont été publiés et ont reçu des numéros PCT. La Société a également déposé des brevets supplémentaires qui couvrent l'optimisation et l'évolution de la technologie à la suite de programmes d'optimisation actuellement effectués par la Société. Afin de refléter correctement ce travail spécifique au sein des actifs de la Société, il a été décidé de comptabiliser ce complexe chimique de lithium en tant qu'actif de prospection et d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les actifs de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	259 241	396 923
Honoraires de consultants et de supervision	1 892 975	1 470 605
Tests, échantillonnage et prospection	431 812	502 816
Hébergement et frais de subsistance	48 285	36 557
	2 632 313	2 406 901
Crédits d'impôt et subventions	-	(352 831)
Solde au début de l'exercice	24 453 953	22 399 883
Solde à la fin d'exercice	27 086 266	24 453 953

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital social et les bons de souscription se détaillent comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 30 juin 2014	32 428 250	166 733 574	45 230 590
Émission d'actions	10 536 765	21 073 530	3 942 500
Exercice d'options	-	1 254 000	317 396
Exercice de bons de souscription	(2 035 000)	2 035 000	392 100
Expiration de bons de souscription	(7 061 584)	-	-
Propriétés minières	-	500 000	80 000
Solde au 30 juin 2015	33 868 431	191 596 104	49 962 586
Émission d'actions	19 117 648	38 235 295	13 000 000
Acquisition d'un actif	-	3 000 000	1 500 000
Exercice d'options	-	1 055 575	344 526
Exercice d'options aux courtiers	-	136 000	16 320
Exercice de bons de souscription	(18 410 781)	18 410 781	4 121 539
Solde au 30 juin 2016	34 575 298	252 433 755	68 944 971

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Exercice clos le 30 juin 2016

Le 29 avril 2016, la Société a acheté un nouveau concentrateur par séparation en média dense (« DMS ») modulaire, complètement autonome, qui sera installé sur le site de la mine Whabouchi. La Société a acheté le concentrateur pour une contrepartie en espèces de 750 000 \$ et a émis 3 000 000 d'actions d'une valeur de 0,50 \$ par action, dont 1 500 000 actions sont soumises à une période de détention de 4 mois, 750 000 sont soumises à une période de détention de 8 mois et la balance de 750 000 actions est soumise à une période de détention de 12 mois.

Le 24 mars 2016, la Société a conclu un placement privé, sans l'intermédiaire d'un courtier, d'un montant de 13 000 000 \$, pour lequel la Société a émis 38 235 295 unités au prix de 0,34 \$ l'unité entre le 24 mars 2016 et le 13 juin 2016. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier donne le droit à son porteur d'acheter une action ordinaire de la Société, au prix de 0,48 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant son émission.

Entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, 136 000 options aux courtiers ont été exercées par des courtiers à un prix d'exercice de 0,12 \$. Au cours de la même période, des actionnaires ont exercé 3 911 516 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,18 \$ par action, 5 537 500 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action, 1 150 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,22 \$ par action, 4 344 265 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,25 \$ par action et 3 467 500 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,28 \$ par action. À la suite de ces exercices, la Société a reçu un montant total de 4 137 859 \$ et a émis un total de 18 546 781 actions ordinaires de la Société.

Entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, des consultants, des membres du conseil d'administration et des membres de la direction ont exercé 1 055 575 options à un prix d'exercice de 0,22 \$ par action. La Société a reçu un montant de 232 219 \$ et a émis un total de 1 055 575 actions ordinaires de la Société conséquemment à cet exercice. Comme résultat, un montant de 112 307 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social et bons de souscription.

Exercice clos le 30 juin 2015

Le 11 mars 2015, la Société a complété un placement privé sans courtier pour un produit brut de 400 000 \$, au moyen de l'émission de 2 000 000 d'unités au prix de 0,20 \$ par unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,28 \$ par action ordinaire, jusqu'au 13 mars 2017.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

A) ACTIONS ORDINAIRES ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Exercice clos le 30 juin 2015 (suite)

Les 4 et 20 février 2015, la Société a complété un placement sans courtier par le biais d'un supplément de prospectus, pour un produit brut de 2 000 000 \$, au moyen de l'émission de 10 000 000 d'unités à un prix de 0,20 \$ par unité, en relation avec le Prospectus Préalable de Base Simplifié de la Société daté du 4 mars 2013, tel que complété par le supplément de prospectus n° 5 daté du 30 janvier 2015. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,28 \$ par action ordinaire, jusqu'au 4 février 2017.

Les 14 et 17 novembre 2014, la Société a complété un placement avec courtier par le biais d'un supplément de prospectus pour un produit brut de 1 500 000 \$, au moyen de l'émission de 8 823 530 unités au prix unitaire de 0,17 \$ en relation avec le Prospectus Préalable de Base Simplifié de la Société daté du 4 mars 2013, tel que complété par la version modifiée datée du 5 novembre 2014, modifiant le supplément de prospectus n° 4 daté du 20 octobre 2014. Le 17 novembre 2014, la Société a aussi conclu un placement privé avec courtier par l'intermédiaire d'un investisseur européen pour un produit brut de 42 500 \$, au moyen de l'émission de 250 000 unités au prix unitaire de 0,17 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société, à un prix de 0,25 \$ par action ordinaire, jusqu'au 16 novembre 2015.

Au cours du mois de septembre 2014, 1 254 000 options d'achat d'actions ordinaires ont été exercées, par des membres de la direction et du conseil d'administration, à un prix d'exercice moyen de 0,144 \$. À la suite de ces exercices, la Société a reçu un montant total de 180 576 \$ et a émis un total de 1 254 000 actions ordinaires de la Société. En conséquence, un montant de 136 820 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social et bons de souscription.

Au cours du mois d'août 2014, 745 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,18 \$ par action et 1 290 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action. À la suite de ces exercices, la Société a reçu un montant total de 392 100 \$ et a émis un total de 2 035 000 actions ordinaires de la Société.

Le 15 juillet 2014, après le dépôt sur SEDAR d'une étude de faisabilité indépendante confirmant l'introduction en production commerciale de la Propriété Whabouchi, 500 000 actions ordinaires ont été émises, à un prix réputé de 0,16 \$ par action ordinaire, pour une valeur totale de 80 000 \$.

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent octroyer des options d'achat d'actions permettant à leurs employés, dirigeants, administrateurs et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration et ne peuvent pas être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf pour celles octroyées à des fournisseurs, c'est-à-dire des représentants responsables des relations avec les investisseurs, car ces actions seront acquises graduellement à raison de 25 % par trimestre.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre total d'options sur actions octroyées à un seul individu ne peut pas excéder 5 % des actions ordinaires en circulation au moment où les droits deviennent acquis et ne peut pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation dans le cas des fournisseurs, c'est-à-dire les consultants et les représentants responsables des relations avec les investisseurs. Ces options sont non assignables et non transférables, sauf par legs ou héritage et expireront au plus tard cinq ans après leur attribution. Dans le cas où un détenteur d'options quitte la Société, ses options expireront normalement au plus tard un an après son départ, sous réserve des conditions établies en vertu du régime d'options d'achat d'actions ordinaires. La période d'acquisition des options d'achat d'actions peut varier jusqu'à 36 mois, et la vie de ces options varie de deux à cinq ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Paielements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants responsables des relations avec les investisseurs (« représentants R.I. »)

La situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société pour les employés, dirigeants, administrateurs, consultants et les représentants R.I. en date du 30 juin 2016 et du 30 juin 2015, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates, se détaillent comme suit :

	30 juin 2016		30 juin 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	8 722 075	0,29	7 352 075	0,30
Octroyées	8 616 150	0,73	3 100 000	0,20
Exercées	(1 055 575) ⁱⁱ⁾	0,22	(1 254 000) ⁱ⁾	0,14
Expirées	(1 776 500)	0,51	(476 000)	0,46
En circulation à la fin de l'exercice	14 506 150	0,53	8 722 075	0,29
Options exerçables à la fin de l'exercice	12 881 150	0,48	8 659 575	0,29

ⁱ⁾ Le prix de clôture des actions le 18 septembre 2014 lorsque les options étaient exercées était de 0,21 \$ par action.

ⁱⁱ⁾ Les prix de clôture du marché des actions en vigueur lorsque les options ont été exercées les 15 septembre 2015, 16 mars 2016, 11 avril 2016, 26 avril 2016, 19 mai 2016 et 26 mai 2016 se sont établis respectivement à 0,28 \$, 0,61 \$, 1,18 \$, 1,16 \$, 1,45 \$ et 1,68 \$ par action.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Paielements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants responsables des relations avec les investisseurs (« représentants R.I. »)(suite)

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées durant l'exercice	0,49	0,10

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions octroyées et en circulation au 30 juin 2016 :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Date d'expiration
50 000	50 000	0,100	février 2017
50 000	50 000	0,120	février 2017
50 000	50 000	0,200	février 2017
50 000	50 000	0,400	février 2017
200 000	200 000	0,205	mars 2017
250 000	250 000	0,400	mai 2017
500 000	500 000	0,425	septembre 2017
375 000	375 000	0,500	janvier 2018
390 000	390 000	0,125	octobre 2018
350 000	350 000	0,120	octobre 2018
125 000	125 000	0,120	novembre 2018
500 000	500 000	0,125	novembre 2018
300 000	300 000	0,100	mai 2019
2 950 000	2 950 000	0,200	mars 2020
100 000	75 000	0,200	juillet 2020
2 675 000	2 675 000	0,400	décembre 2020
5 491 150	3 991 150	0,920	avril 2021
100 000	-	1,110	avril 2021
14 506 150	12 881 150	0,53	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE)

Paielements fondés sur des actions aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants responsables des relations avec les investisseurs (« représentants R.I. »)(suite)

La juste valeur des options octroyées en vertu du régime aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants et représentants R.I. a été établie à partir du modèle Black-Scholes en considérant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	30 juin 2016	30 juin 2015
Durée de vie prévue des options	4,9 ans	5 ans
Volatilité prévue	73 %	74 %
Taux d'intérêt sans risque	0,66 %	0,91 %
Taux de dividende annuel prévu	-	-

Paielements fondés sur des actions aux courtiers et intervenants

La situation du régime d'options d'achat d'actions pour les courtiers et les intervenants en date du 30 juin 2016 et du 30 juin 2015, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates, se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 30 juin 2016		Exercice clos le 30 juin 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	136 000	0,12	981 140	0,28
Expirées	-	-	(845 140)	0,30
Exercées	(136 000)	0,12	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	-	-	136 000	0,12
Options exerçables à la fin de l'exercice	-	-	136 000	0,12

Le 17 décembre 2015, 136 000 options sur actions octroyées aux courtiers et intervenants dans le cadre d'un régime de rémunération fondé sur des actions ont été exercées au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire, alors que le cours de clôture des actions à cette même date s'élevait à 0,39 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

C) BONS DE SOUSCRIPTION

La situation des bons de souscription en date du 30 juin 2016 et du 30 juin 2015, ainsi que les changements survenus respectivement au cours des exercices clos à ces dates, se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription peut être converti en une action ordinaire de la Société.

	Exercice clos le 30 juin 2016		Exercice clos le 30 juin 2015	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	33 868 431	0,22	32 428 250	0,24
Octroyés	19 117 648	0,48	10 536 765	0,27
Expirés	-	-	(7 061 584)	0,40
Exercés	(18 410 781) ⁱ⁾	0,22	(2 035 000) ⁱⁱ⁾	0,19
En circulation à la fin de l'exercice	34 575 298	0,36	33 868 431	0,22

ⁱ⁾ Entre le 24 août 2015 et le 30 juin 2016, un total de 18 410 781 bons de souscription ont été exercés à des prix d'exercice variant de 0,18 \$ à 0,28 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,21 \$ à 1,85 \$.

ⁱⁱ⁾ Entre le 20 août 2014 et le 27 août 2014, un total de 2 035 000 bons de souscription ont été exercés à des prix d'exercice variant de 0,18 \$ à 0,20 \$ par action ordinaire, alors que les prix de clôture du marché des actions, au cours de la même période, ont varié de 0,21 \$ à 0,24 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

8. CAPITAL SOCIAL, BONS DE SOUSCRIPTION ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

C) BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Le tableau suivant résume l'information relative aux bons de souscription en circulation au 30 juin 2016 :

Nombre de bons de souscription moyen pondéré	Prix d'exercice en circulation	Date d'expiration
	\$	
2 532 500	0,28	février 2017
2 927 650 ⁱ⁾	0,20	avril 2017
9 805 000 ⁱ⁾	0,22	avril 2017
192 500 ⁱ⁾	0,27	avril 2017
4 411 765	0,48	mars 2018
7 352 942	0,48	mai 2018
7 352 941	0,48	juin 2018
34 575 298	0,36	

ⁱ⁾ Le 24 juillet 2015, la Bourse de Toronto a approuvé l'extension des dates d'échéance et le changement du prix d'exercice de ces bons de souscription. La nouvelle date d'expiration de ces bons de souscription est maintenant le 28 avril 2017.

9. ÉVENTUALITÉS

A) Les opérations de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau du résultat, de l'échéance ou de l'impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société est conforme avec les lois et les règlements en vigueur. Les frais de remise en état seront comptabilisés dans les états financiers consolidés seulement au moment où il sera possible d'établir qu'une obligation actuelle existe, entraînant des conséquences environnementales qui proviennent des activités d'exploration effectuées sur les terres, et qu'elle peut être estimée de manière fiable. Cette obligation sera capitalisée au coût des actifs connexes à ce moment.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

9. ÉVENTUALITÉS (SUITE)

- B) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditatives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

10. ENGAGEMENTS

- A) En septembre 2009, la Société a acquis une participation de 100 % dans 16 claims miniers inclus dans la propriété Whabouchi. Le vendeur conserve une redevance de 3 % du revenu net de fonderie (« NSR ») sur 16 claims et sur 4 des 7 claims acquis par désignation sur carte par la Société. Pour un montant de 1 000 000 \$, 1 % de cette redevance peut être acheté.
- B) En cas de production commerciale sur l'un des 10 claims miniers, reliés à la propriété Whabouchi acquis de Golden Goose Resources Inc. en janvier 2010, la Société devra payer une redevance de 2 % du NSR sur tous les métaux. La Société a l'option de racheter 1 % de la redevance du NSR pour un montant de 1 000 000 \$.
- C) La propriété Sirmac est composée de 24 claims miniers couvrant environ 1 101 hectares et situés dans les feuillets SNRC 32J11 dans la province de Québec, Canada. La propriété est sujette à une redevance de 1 % du NSR sur 15 des 24 claims formant la propriété, qui peut être achetée par la Société pour la somme de 1 000 000 \$.
- D) La Société loue des espaces, et le bail a été renouvelé en novembre 2014 pour une période de trois ans, soit du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2018. Le bail est assorti d'une option de résiliation après la première année de son renouvellement. Le loyer mensuel exigé pour les deux premières années du renouvellement s'élève à 4 517 \$ et sera de 4 740 \$ pour la troisième année. Au 30 juin 2016, les paiements contractuels restants, dans l'hypothèse où le bail ne serait pas résilié avant son échéance, totalisaient 88 504 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS

La dépense (recouvrement) d'impôt attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,90 % (26,90 % en 2015) à la perte avant impôt en raison des éléments suivants :

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Perte avant impôt	(577 183)	(2 041 695)
Recouvrement d'impôt prévu	(155 262)	(549 216)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments ci-dessous :		
Paiements fondés sur des actions non déductibles	950 583	93 875
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	(58 679)	468 746
Dépenses non déductibles (revenus non imposables) et autres	(715 027)	-
Dépenses d'impôts miniers reliées aux dépenses de prospection de l'exercice courant	(21 615)	(13 405)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	-	-

Les variations dans les différences temporelles au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 30 juin 2015 se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2015	Comptabilisé dans les résultats	Solde au 30 juin 2016
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes autre qu'en capital	767 095	1 388 926	2 156 021
Frais d'émission d'actions	-	-	-
Équipement	14 132	1 373	15 505
Propriétés minières	1 010 307	2 670	1 012 977
Passifs d'impôts différés			
Droits miniers différés	(2 076 498)	(80 351)	(2 156 849)
Actifs de prospection et d'évaluation	(1 791 534)	(672 933)	(2 464 467)
Autres gains non réalisés	-	(720 036)	(720 036)
	(2 076 498)	(80 351)	(2 156 849)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

	Solde au 30 juin 2014	Comptabilisé dans les résultats	Solde au 30 juin 2015
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes autre qu'en capital	709 380	57 715	767 095
Frais d'émission d'actions	71 119	(71 119)	-
Équipement	14 132	-	14 132
Propriétés minières	1 010 307	-	1 010 307
Passifs d'impôts différés			
Droits miniers différés	(2 026 666)	(49 832)	(2 076 498)
Actifs de prospection et d'évaluation	(1 804 938)	13 404	(1 791 534)
	(2 026 666)	(49 832)	(2 076 498)

Des actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus eu égard aux éléments suivants :

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	2 703 919	2 635 833
Frais d'émission d'actions	367 132	311 956
Autre perte en capital non réalisée	-	15 419
	3 071 051	2 963 208

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur dont la Société pourra tirer des bénéfices sera disponible.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)

Au 30 juin 2016, la Société a accumulé les pertes autres qu'en capital, aux fins fiscales suivantes, qui pourront réduire les revenus imposables des exercices futurs :

Année d'origine	Fédéral	Provincial	Année d'échéance
	\$	\$	
2009	179 411	-	2029
2010	923 620	894 556	2030
2011	1 759 862	1 756 479	2031
2012	2 280 742	2 274 511	2032
2013	4 058 264	4 042 274	2033
2014	2 599 917	2 584 890	2034
2015	3 010 341	2 996 939	2035
2016	3 414 901	3 414 901	2036
	18 227 058	17 964 550	

12. RÉSULTATS PAR ACTIONS

Les bons de souscription et les options d'achat d'actions ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires puisque la Société subit des pertes et que leur effet aurait été antidilutif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

13. ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
<u>Éléments hors caisse</u>		
Acquisitions de propriétés minières réglées par l'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription	-	80 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles réglées par l'émission d'actions ordinaires	1 500 000	-
Acquisitions de propriétés et de terrain réglées par la conclusion d'un emprunt	2 000 000	-
Frais d'émission d'actions non encore déboursés en fin d'exercice	6 121	7 167
Variation des créiteurs et charges à payer relative aux actifs de prospection et d'évaluation	778 183	(226 526)

14. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

	30 juin 2016	30 juin 2015
	\$	\$
Salaires et autres avantages payés aux principaux dirigeants	1 092 667	475 691
Salaires et autres avantages payés aux autres employés	217 637	196 357
Honoraires versés aux membres du conseil d'administration	82 293	74 688
	1 392 597	746 736

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société a engagé 3 533 765 \$ (348 977 \$ en 2015) en dépenses des paiements fondés sur des actions, dont 1 084 869 \$ (151 114 \$ en 2015) ont été attribués aux principaux dirigeants et 1 702 813 \$ (99 418 \$ en 2015) ont été attribués à des membres du conseil d'administration en relation avec les options d'achat d'actions attribuées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

15. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Le 16 février 2015, la Société a conclu une entente avec la fondation Technologies du développement durable du Canada, financée par le gouvernement fédéral, prévoyant l'attribution d'une subvention non remboursable de 12 870 000 \$ pour la construction et l'exploitation de l'usine de phase 1. La Société a reçu, en deux tranches, un montant total de 4 235 939 \$, la première tranche ayant été reçue en janvier 2016 et la deuxième, en juin 2016. La Société devrait recevoir la prochaine tranche, d'un montant de 4 614 863 \$, au cours de l'exercice 2016-2017, à l'atteinte de certains jalons. La Société devrait recevoir le solde, soit 2 732 198 \$, au cours de l'exercice 2017-2018, alors que la retenue de 10 % sur les montants déboursés, soit 1 287 000 \$, devrait être touchée au cours de l'exercice 2018-2019.

Le 11 mars 2015, la Société a conclu une convention avec le ministère des Ressources naturelles, donnant le droit à la Société de recevoir une subvention non remboursable de 3 000 000 \$ dans le cadre du programme Technoclimat. La Société a reçu une première tranche de 300 000 \$ en mai 2015 et une deuxième tranche de 450 000 \$ en mars 2016. La Société devrait recevoir la prochaine tranche de 1 800 000 \$ au cours de l'exercice 2016-2017, à l'atteinte de certains jalons. La tranche restante de 450 000 \$ devrait être touchée au cours de l'exercice 2017-2018.

Au 30 juin 2016, un solde de 3 535 771 \$ (néant en 2015) a été comptabilisé dans les subventions différées.

16. EMPRUNT

La Société a contracté un emprunt d'un montant de 2 000 000 \$ après de la Société de Développement de Shawinigan inc. en lien avec l'acquisition d'un terrain et de certains bâtiments situés à Shawinigan (Québec), au Canada. Le paiement de cet emprunt sera effectué à l'atteinte de certaines conditions, notamment l'émission de certains permis par la ville de Shawinigan, lesquels devraient avoir lieu au cours de l'exercice 2016-2017. Ainsi, ce montant a été classé dans les passifs courants.

17. PAIEMENT ANTICIPÉ

La Société a conclu une entente avec un client relativement à un paiement anticipé d'un montant de 12 000 000 \$ en échange de services et de produits d'une valeur égale provenant de l'usine de phase 1 de Nemaska Lithium. En date des présents états financiers consolidés, une somme de 6 000 000 \$ avait été reçue alors que le solde de 6 000 000 \$ sera libéré à l'atteinte de certaines conditions, ce qui devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2016-2017.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et passifs financiers à court terme, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres débiteurs et les créditeurs et charges à payer, s'approche de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

i) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux variable pouvant se situer, au cours de l'exercice, de 0,70 % à 1,25 % par année, selon les fluctuations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada. En relation avec ces éléments, il existe une exposition limitée à la variation de la juste valeur en raison du fait qu'ils sont rachetables en tout temps. Les autres actifs et passifs financiers de la Société en date des états financiers consolidés ne représentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils sont sans intérêts. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société effectue certaines transactions en devises étrangères, principalement en dollars américains, en euros et en livres sterling. La contrepartie dans les comptes à payer et les charges à payer en devises étrangères s'élevaient à 18 391 \$ CA (11 176 \$ US et 2 250 €) au 30 juin 2016 et à 35 215 \$ CA (19 014 \$ US et 8 250 livres sterling) au 30 juin 2015. Conséquemment, la Société est exposée au risque de fluctuation du taux de change, mais le risque est toutefois minime en raison du solde négligeable en devise.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

ii) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres débiteurs. La valeur comptable des actifs financiers représentent le risque maximum auquel la Société est exposée au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est limité puisque les contreparties sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées et attribuées par des agences de crédit internationales.

iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

Tel qu'il est indiqué à la note 19, la Société gère ce risque par la gestion de la structure de son capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

Au 30 juin 2016, à l'exception du paiement anticipé (voir note 17), tous les passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins d'un an, et la Société a suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses passifs financiers courants. À la même date, la Société avait 19 563 445 \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie (1 625 666 \$ au 30 juin 2015), 836 472 \$ en taxes de vente à recevoir (113 695 \$ au 30 juin 2015) et 112 602 \$ en tant qu'autres débiteurs (néant au 30 juin 2015) et 287 944 \$ en droits miniers et crédits d'impôt relatifs aux ressources à recevoir (207 593 \$ au 30 juin 2015) pour répondre à ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements.

19. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital sont demeurés inchangés durant l'exercice courant comparativement à l'exercice précédent.

Au 30 juin 2016, le capital de la Société consiste en des capitaux propres totalisant 47 706 694 \$ (26 499 074 \$ au 30 juin 2015).

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidité pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN 2016 ET 2015

19. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux propres, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou céder des propriétés minières afin d'améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

L'accès au financement dépend de la conjoncture économique et du marché du crédit.

La Société est assujettie aux exigences réglementaires liées à l'utilisation des fonds levés par le financement accreditif, ceux-ci devant obligatoirement être engagés comme frais d'exploration admissibles selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec (voir note 3 D)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté ses exigences réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividende.

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- A) Le 8 juillet 2016, la Société a réalisé un placement, avec courtier, par voie d'un prospectus simplifié pour un produit brut de 69 000 115 \$, aux termes duquel elle a émis 60 000 100 unités, ce qui inclut l'exercice intégral d'une option de surallocation, au prix de 1,15 \$ l'unité, dans le cadre du prospectus simplifié de la Société daté du 4 juillet 2016. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un-demi bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confère le droit à son porteur d'acheter une action ordinaire de la Société, au prix de 1,50 \$ l'action, jusqu'au 8 juillet 2019. La Société peut devancer la date d'expiration des bons de souscription si, avant la date d'expiration des bons de souscription et à tout moment après la date de clôture, le cours de clôture des actions ordinaires inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, le cas échéant, s'établit à ou au-dessus de 2,25 \$ pendant une période de 20 jours de bourse consécutifs.
- B) Entre le 1^{er} juillet 2016 et le 25 octobre 2016, 400 000 options ont été exercées par des hauts dirigeants et des administrateurs, à des prix variant de 0,10 \$ à 0,40 \$, pour un montant global de 131 000 \$, et 50 000 bons de souscription ont été exercés par des actionnaires à un prix de 0,22 \$, pour un montant global de 11 000 \$, ce qui a mené à l'émission par la Société de 450 000 actions ordinaires. Après le 30 juin 2016 et jusqu'au 25 octobre 2016, la Société a attribué 3 325 000 options à 11 cadres et employés nouvellement embauchés, à un prix d'exercice moyen de 1,24 \$.